REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CAMON



DATE DE CONVOCATION 10/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 24

votants 24

OBJET

SALLES MUNICIPALES

Modification des règlements intérieurs des salles communales

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures et auinze minutes.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, M. COPPIER, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

Mme SILVESTRE (excusée) Mme BUIGNET M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme ROUSSEL
- Mme GUYOT

DELIBERATION N°11

OBJET : SALLES MUNICIPALES - Modification des règlements intérieurs des salles communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le projet de règlement intérieur modifié, annexé à la présente délibération,

DELIBERE

<u>ARTICLE 1</u>: Les règlements intérieurs des salles municipales Louis Aragon et Louis Bruxelle sont approuvés.

<u>ARTICLE 2</u> : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 16 décembre 2024 et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme aux registres.

<u>Le Maire,</u> Jean-Claude RENAUX Le(s) secrétaire(s).

J. el myst